

Qu'avez-vous fait de la dignité des détenus ?

■ La situation dans laquelle sont plongés des milliers de détenus depuis plus de trois semaines est inadmissible. Dramatique. Inhumaine. Responsables syndicaux, politiques, entendez-vous notre cri ?

Dans une démocratie, la peine de prison, c'est une privation de liberté, sans que puisse s'y ajouter la privation d'autres droits et libertés. La Belgique a pris à cet égard des engagements internationaux : elle reconnaît que les détenus doivent jouir, au sein de la prison, de certains droits minimaux qui leur assurent le respect de leur dignité humaine : des repas, la possibilité de se laver, l'accès aux soins de santé, un minimum d'exercice physique, et un minimum de contacts avec leurs proches.

Et pourtant, depuis plus de trois semaines, des milliers de détenus voient ces droits minimaux niés, car ils sont pris en otage d'une grève qui les ignore. Livrés à eux-mêmes dans l'exiguïté de leurs cellules, ils sont plus que jamais coupés du monde et réduits à un état presque animal ou végétatif. C'est par la force et la conscience morale de quelques agents volontaires, de policiers voire de militaires, portés par des directions de prison remarquables, que les détenus peuvent avoir de temps à autre, qui une douche, qui des draps changés, qui un coup de fil ou encore quelques minutes au grand air dans le préau de la prison.

Drame humain

Ce drame humain se déroule sous nos yeux dans une indifférence quasi générale. C'est pourtant bien d'un drame humain dont nous parlons, dès lors

que des milliers d'hommes et de femmes ne reçoivent plus l'attention minimale que leur qualité d'être humain commande. C'est bien d'un drame humain dont nous parlons, lorsque nous savons qu'à tout moment, des incidents graves peuvent éclater et conduire à des blessés ou des morts.

Un responsable syndical a affirmé qu'il ne suspendrait pas la grève pour raisons humanitaires. Et qu'il n'accepterait un service minimum que si l'on résolvait d'abord les maux qui

touchent les prisons (surpopulation, vétusté de certains bâtiments, déficit de personnel) – dont certains perdurent depuis des décennies.

Le service minimum n'est en rien une atteinte inacceptable au droit de grève. Conformément au droit européen, le législateur peut apporter un tempérament aux modalités d'exercice du droit de grève, lorsqu'il entend poursuivre un but légitime et que ledit tempérament présente un caractère proportionné.

Le service minimum en prison répond bien à ces conditions, puisqu'il tend à ce que chaque détenu continue à être reconnu comme homme et comme femme.

Valeurs humanistes

Cette reconnaissance rejoint, à nos yeux, les valeurs d'humanisme que les organisations syndicales entendent défendre. L'humanisme, c'est permettre le respect de la justice, de l'égalité, de la solidarité et de la démocratie. C'est donc l'égalité de tous, c'est rendre possible une harmonie sociale, c'est assurer à chacun sa dignité humaine, c'est porter une attention aux plus faibles.

Mesdames et Messieurs les dirigeants et militants syndicaux, nous partageons votre combat pour un service public de qualité, mais où sont passées vos valeurs d'humanisme à l'égard des détenus ? Depuis trop longtemps, le système pénitenti-

aire est resté à l'abandon. Mais votre action perdrait-elle en efficacité si vous acceptiez de continuer à traiter celles et ceux dont vous avez la garde avec un minimum de dignité ? Ne pouvez-vous pas admettre avec nous que votre action ne sortirait que grandie si elle restait solidement ancrée dans vos valeurs humanistes ?

Politiques, entendez-vous ce cri ?

Et vous, Mesdames et Messieurs les responsables politiques, entendez-vous le cri d'une profession qui n'en peut plus ? Et aujourd'hui, quelle est votre action face à cette situation indigne d'un Etat civilisé en 2016 ? Pouvez-vous continuer à laisser ces drames se nouer sans réagir ? L'urgence sanitaire et sociale ne commande-t-elle pas d'organiser ce service minimum attendu depuis de si nombreuses années ? N'est-il pas temps de se défaire des dogmatismes ou autres craintes que suscite l'idée de garantir des prestations minimales en cas de grèves d'agents pénitentiaires ? Les êtres humains ne valent-ils pas mieux que votre silence ?

Les détenus ne sont généralement ni syndiqués, ni électeurs. Méritent-ils pour autant ce délaissement ?

Nous ne désespérons pas de vous entendre et de vous voir agir.

Pour que chacun retrouve sa dignité.

Et pour mettre fin à notre tristesse et notre colère.

**Le service
minimum (...)
tend à ce que
chaque détenu
continue
à être reconnu
comme homme
et
comme femme.**

Manuelle Cadelli, Présidente de l'ASM

Benoit Dejemeppe, magistrat, membre
de la commission de surveillance de la
prison de Forest

Edouard Delruelle, professeur de
philosophie politique à l'ULg

Thierry Marchandise, ancien procureur
du Roi, membre de la commission de
surveillance de la prison d'Ittre

Paul Martens, président émérite de la
Cour constitutionnelle

Christine Matray, magistrat honoraire

Christian Panier, magistrat et
enseignant honoraires

Jean-Marie Quairiat, magistrat

Maité De Rue, magistrate,
collaboratrice scientifique à l'UCL

Jean-François Funck, magistrat,
assistant à l'UCL

Jacques Hamaide, avocat honoraire,
ancien président du CSJ

Patricia Jaspis, magistrate, Hervé
Louveaux, magistrat, membre de la
commission de surveillance de la prison
de Forest

Françoise Tulkens, ancienne juge et
vice-présidente de la Cour européenne
des droits de l'homme

Damien Vandermeersch, magistrat,
professeur à l'UCL-Université Saint-Louis
Bruxelles

Luc Walley, avocat, juge suppléant et
professeur invité à l'UC Leuven-Limburg